

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.09.2021

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF) sur le préavis 13/2021 relatif au budget 2022.

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 15 septembre 2021 en présence de Monsieur Scott Adams, président du comité de direction (CoDir), Messieurs Paul Menard et Cédric Marzer, membres du CoDir ainsi que Mesdames Dominique Althaus, secrétaire générale et Mélanie Sauthier boursière pour la présentation du préavis cité en titre. Nous les remercions pour la clarté de leurs explications ainsi que pour les réponses à nos questions.

Remarques préalables

En préambule, nous tenons à souligner les conditions difficiles dans lesquelles nous avons dû étudier ce préavis. Comme vous, membres du conseil intercommunal, nous ne l'avons reçu que le 8 septembre, la séance de présentation a eu lieu le 15 septembre, et les réponses à nos questions complémentaires sont arrivées le 20, soit une semaine avant le conseil, alors que c'est précisément le jour où nous devons rendre notre rapport au bureau. C'est regrettable de commencer la législature sur un si mauvais pied et nous espérons sincèrement que cela est dû à un mauvais rodage, temporaire, de la mise en place des institutions.

La commission remercie le CoDir ainsi que Mélanie Sauthier, boursière de l' AISGE, pour une présentation très claire des comptes ainsi que les multiples remarques en bleu qui s'y trouvent. Cela aide grandement la compréhension de certaines des variations dans les postes. Nous remercions également Madame Dominique Althaus qui a mis à disposition, par l'intermédiaire du site Internet de l' AISGE, de nombreux préavis et rapports de commissions.

Par rapport au budget 2021, le budget 2022 présente une augmentation des charges de 745K CHF (passant de 5.5M à 6.3M), ou 13.5 %. Cette augmentation est à mettre principalement au compte des coûts de l'administration de l' AISGE (+650KCHF), la part des bâtiments augmentant de 95KCHF.

Analyses détaillées

Pour ce chapitre nous proposons une analyse des rubriques qui nous ont marquées le plus.

Pour les bâtiments (3)

35xx.3011.06 : L'apparente baisse de ces rubriques n'en est en fait pas une. Dans le budget 2021, la forte augmentation était due à l'engagement d'une personne supplémentaire (pour seconder David). Ceci semble avoir été abandonné au profit d'un contrat avec une entreprise de nettoyage. Notons aussi que dans le budget 2021 et comptes 2020 ce poste était calculé sur 3 bâtiments (Oujon, Cordex, Montant), mais pour ce budget 2022, il l'est sur 5 bâtiments (nouveaux : centre de jeunes et portacabines classe S). Le coût global reste inchangé par rapport aux comptes 2020.

35xx.3141.01 : L'augmentation de ces rubriques est dû à la signature, par l'AISGE, d'un contrat avec une entreprise de nettoyage afin de bénéficier de la présence d'une personne à 100 %. Cette présence semble être nécessaire pour seconder l'intendant-conciergerie et aussi le remplacer pendant ses vacances.

La variation des deux rubriques ci-dessus induit une augmentation des coûts de personnels pour la conciergerie et le nettoyage d'environ 25 %.

3504 : Par le préavis 01/2021 le conseil intercommunal a accepté la création d'un centre de jeunes. Le coût de fonctionnement du bâtiment (enfin les 6 portacabines!) apparaît donc maintenant au budget 2022 pour un montant total de 37KCHF. La commission est tout de même étonnée du fort coût de réalisation d'une rampe d'accès pour handicapé pour 14'000CHF.

3505 : Par le préavis 04/2021 le conseil intercommunal a accepté la création d'une nouvelle salle de classe. Le coût de fonctionnement du bâtiment (encore 6 portacabines!) apparaît donc maintenant au budget 2022 pour un montant total de 29KCHF. Pour ce bâtiment la rampe d'accès est moins chère : 10'000CHF !

Pour l'administration (5)

5000.3003.03 : Cette nouvelle rubrique, pour une charge de 60KCHF est une conséquence du préavis 11/2021 dont l'objectif était d'établir l'équité de traitement entre tous les membres du CoDir. Par conséquent c'est maintenant l'AISGE qui prend à sa charge les vacances et non plus les communes. Il faut bien entendu rajouter à ce montant les charges sociales.

5200.3011.12 et .13 : Deux postes, de bibliothécaire et documentaliste, introduisent une nouvelle charge de 110KCHF.

55 : Par le préavis 01/2021 le conseil intercommunal a accepté la création d'un centre de jeunes. Son coût de fonctionnement apparaît donc maintenant au budget 2022 pour un montant total de 340KCHF.

Remarques générales

"... révision selon tablette Etat VD(unification des conditions salariales au sein de l'AISGE)" : Le budget présente plusieurs fois cette remarque pour justifier la variation de certaines rubriques. La CoGeF remercie le CoDir pour sa transparence mais rend attentif l'utilisation de cette remarque,

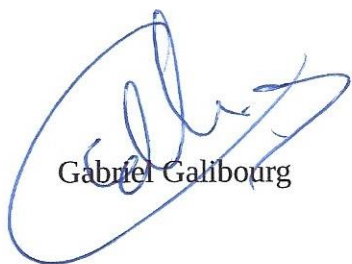
car elle craint que cela ne crée une inégalité de traitement entre le personnel de l'AISGE et celui des Communes.

Le budget annuel de l'AISGE augmente régulièrement. Ceci est dû en partie au nombre croissant d'élèves dans nos communes. Cependant, les coûts par élève augmentent également. En réponse à nos questions pour expliquer cette augmentation, la secrétaire générale et les membres du CoDir nous rapportent qu'un changement en lame de fond a lieu, où de plus en plus de familles comptent tacitement sur le système scolaire et para-scolaire pour un soutien éducatif, rôle qui traditionnellement a été tenu par les familles. L'augmentation du temps de travail de l'assistante sociale école-famille, la création du centre de jeunes et la pose de caméras, peuvent être cités en exemple.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 13/2021 sur le budget 2022 tel que présenté.

St Cergue, le 27 septembre 2021

La commission de gestion et finances



Gabriel Galibourg

Nina Darricau



Yann Muffat

Martin Schlaepfer



Evelyne Vogel

